

Nombre de membres en exercice : 23  
présents : 16  
votants : 19

### Actes du Maire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre  
Le 2 juillet 2024 à 19h30 heures  
Le Conseil municipal de la commune de SOLAIZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, en mairie.  
Date de la convocation : 27 juin 2024

Etaient présents : Guy BARRAL, Pierre MIRABEL, Odile RIONDET, Franck MORIN, Lucie BARRAL, Jean-Michel BUDYNEK, Michèle TRINQUET, Jean-Paul JACQUET, Alain BOMBRUN, Évelyne QUINCIEU, Laurence GILLIARD, Brigitte HENRY, Pascal JURDYC, Audrey CORNU, Sébastien PLE, Elodie MORIN.

Absents : Bruno DUCHAMP, Dominique PASTOR, Sabine BUDYNEK, Luca SOUSSAN

Ont donné procuration : Elisabeth DEVOS, Béatrice DUMAS, Stéphane LAFFONT  
Elodie MORIN a été nommée secrétaire de Séance

Monsieur Le Maire donne compte rendu au Conseil Municipal des actes signés en vertu de la délibération n°2020-05-14 du 26 mai 2020.

<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>€ttc</b>
<b>Finances et moyens généraux</b>		
Indigo	12 heures formation EXEL accueil 1er étage	1 150,00 €
Solaize Autos	Révision, filtre habitacle, liquide de frein, 4 pneus Partner électr	938,52 €
Dugua Paysage	Entretien espaces fleuris	49 484,40 €
Ds Formation	Formation recyclage habilitation non électricien	600,00 €
Dugua Paysage	Restructuration espaces fleuris	44 526,00 €
Cadhoc	10 chèques cadeaux	180,00 €
Eurl J Delaye	Installation goutte à goutte skate park	1 392,00 €
Acl	Camion Isuzu diesel services techniques	64 959,76 €
Vetforce	Blouson, chaussures, sac cargo, ceinture police municipale	520,55 €
Fabre	Boissons pour cocktail dinatoire le 7 juin	226,41 €
Delices De Julien	Cocktail dinatoire 7 juin	1 040,10 €
Marinette Raclot	6 bouteilles de champagne cocktail d'inaire	96,00 €
Loca Service	Location 5 nappes 240 x 240 repas élus personnel le 7 juin	43,20 €
Tapis Francois	Remplacement sols 1er étage mairie	1 991,04 €
Turan Construct	gonds pour volets, peinture 16 volets appartements aux écoles	3 180,00 €
Lyon Esp Verts	Abattage acacia Centrevière, arbres chemin Gilbert Descrottes	980,00 €
Foussier	Coffret 6 fraises, coffret pinces à sertir atelier services techniques	225,34 €
Foussier	Boulonnoise, coffret à douilles, ...atelier services techniques	1 317,31 €
Pividal	Remplacement prises appartement atelier HOA	284,40 €
Mouv'top 5you	3 kakémonos indicateurs bureaux votes	475,20 €
<b>Action sociale, solidarités, enfance, jeunesse et éducation</b>		
Foussier	Glissière ferme-porte préau école élémentaire	38,81 €
10 Doigts	Matériel pédagogique école maternelle	320,78 €
Librairie Laique	Fournitures scolaires école élémentaire	45,84 €
Librairie Laique	Fournitures scolaires école élémentaire	322,97 €
Librairie Laique	Fournitures scolaires école élémentaire	323,06 €

Librairie Laique	Fournitures scolaires école élémentaire	
Librairie Laique	Fournitures scolaires école élémentaire	
Librairie Laique	Fournitures scolaires école élémentaire	239,59 €
Librairie Laique	Fournitures scolaires école élémentaire	463,28 €
Librairie Laique	Fournitures scolaires école élémentaire	273,83 €
Attila	Recherche de fuite à l'école élémentaire	1 516,38 €
Ener4	Châssis métallique CTA confort d'été école maternelle	1 410,01 €
Mcb	Lames banc autour du platane cour des bouts de choux	134,40 €
Cars Faure	5 transports théâtre Lyon VII le 19 janvier école élémentaire	1 750,00 €
Lacoste	Fournitures scolaires école maternelle	313,31 €
Decathlon Pro	matériel sportif école élémentaire	559,00 €
Iplecs	meuble sous évier, mitigeur salle des maîtres, école élémentaire	2 129,42 €
Proludic	renforcement pyramide aire jeux du Mail	4 122,42 €
Attila	Reprise de jonctions gouttières et couverture restaurant scolaire	355,04 €
Attila	Recherche de fuite toilettes école élémentaire	1 383,20 €
Kompan	Pose dalles amortissantes et jeux cour école mater	28 759,20 €
Mcb	Réparation cadre de porte sanitaires école élémentaire	592,80 €
Rh A Signalisation	Traçage désimperméabilisation cour école élémentaire	5 476,80 €
Charp Sonnay	lambris bois toiture pour confort d'été école maternelle	990,00 €
Librairie Laique	Fournitures scolaires école élémentaire	450,00 €
Creations Hufa	250 carnets de liaison et protège-carnets école élémentaire	464,00 €
Beaufrere	Réfection cour école maternelle	25 290,00 €
Nouveau Paysage	Désimperméabilisation cour école maternelle	21 000,00 €
Nepsen	Réception travaux confort d'été école maternelle	480,00 €
Rh A Signalisation	Désimperméabilisation cour école maternelle : marquages	3 600,00 €
Pividal	Remplacement déclencheur manuel entrée école élémentaire	288,00 €
Beaufrere	chemin restaurant scolaire	11 634,00 €
Librairie Laique	Fournitures scolaires école élémentaire	575,20 €
<b><i>Tranquillité, cadre de vie, proximité, attractivité économique locale</i></b>		
Serrurerie Stefan	Scellement fixations totem commerçants	1 008,00 €
Gravure Futur	Plaque plexi fond noir 210 x 150 x 3 monument	112,80 €
Serp	Déplacement et câblage borne foraine	5 740,80 €
Beaufrere	chemin piétons et cyclable et stationnement rue des Combes	99 300,00 €
Medilys Sante	Batterie et électrodes pédiatriques pour défibrillateurs	1 380,94 €
Mps Toilettes	Vérin, relais et socle relais toilettes publiques	99,74 €
Prestige Securite	Fermeture et évacuation city park et 2 autres aires de jeux mai	2 016,00 €
Prestige Securite	Fermeture et évacuation city park et 2 autres aires de jeux juin	2 016,00 €
Beaufrere	Création piste cyclable chemin des Combes	3 528,00 €
Signaux Girod	9 plaques numéros de maison et petit matériel de fixation	565,24 €
Afimi	5 extincteurs médiathèque	640,80 €
Manutan	Panneau pictogramme lieu de rassemblement médiathèque	70,32 €
Beaufrere	Création de 3 places, panneaux chemin des Roches	1 440,00 €
Lyon Esp Verts	Mise en sécurité fossé rue du Pilon	3 300,00 €
Garage Saura	2 pneus 4 saisons véhicule PM	383,33 €

**Projets culturels et artistiques, communication**

Imprimer Fagnola	Impression 1 700 dépliant rvd culturels médiathèque	
Laurie DIAZ	Conception 1 700 dépliant rvd culturels médiathèque	786,00 €
Nebul Vagabonde	Spectacle "Petite Source !" le 30 novembre à la médiathèque	877,20 €
Attila	Recherche de fuite à la médiathèque	1 512,31 €
Colaco	DVD médiathèque	1 000,00 €
Colaco	CD médiathèque	300,00 €
Decitre	Livres médiathèque	840,00 €
Cocottes Rousses	Livres jeunesse médiathèque	1 000,00 €
Pompe Funebres	Plaque "Hommage à Yvon Montagny" sur Monument aux Morts	441,08 €
Marbrerie Durin	3 plaques pour Anciens combattants	700,00 €
Toiles De Minuit	Cinéma plein air "La vie pour de vrai" le 21 juin	3 920,00 €
Attila	Mise en place étanchéité entre mur et menuiserie médiathèque	1 070,00 €
Specimen(S)	Atelier "Les papilles du confiseur" le 12 octobre médiathèque	254,50 €
Editions Feryane	8 livres imprimés en gros caractères médiathèque	179,27 €
Lirabelle	Histoire en kamashibai médiathèque	43,00 €
Xavier Topalian	Reportage photos pour banque d'images sur Solaize	1 004,50 €
Gravure Futur	Fourniture et pose adhésifs pour les 2 boîtes à livres	456,00 €
Jardin Ma Maison	Abonnement "Mon jardin ma maison " pour la médiathèque	49,90 €

**Transition écologique et mobilités**

Cabinet Blin	topo "Les Eparviers et l'Eglise" AT 81 et 82 espace des Vergers	1 344,00 €
Yesss Electrique	Changements sources divers bâtiments	96,91 €
Lopez Floric	sub opération énergies : isolation extérieure et combles	2 500,00 €

**Vie associative et sportive**

France Equipem	6 porte-manteaux salle polyvalente	1 221,68 €
Lyon Esp Verts	Passage de la traîne sur le terrain en gore	240,00 €
Mille Et Un Repas	400 repas stage de foot 15-19 avril	2 152,20 €
LNSE	Numérisation plans concours Nouvelle Maison des Sports	157,92 €
Cabinet Blin	Relevé topographique zone autour Maison du Foot AV 31	1 284,00 €
Afimi	Extincteur salle polyvalente	131,40 €
Sylec Sarl	Fourniture et pose crémaillère acier portail salle polyvalente	1 439,99 €
Cte@Ms	Horloge digitale murale à led salle d'évolution salle polyvalente	80,91 €
Beaufrere	Aménagements paysagers et VRD salle polyvalente	105 634,20 €
Lardiere	Fourniture et mise en place de cornières, salle polyvalente	448,80 €
Serrurerie Stefan	Fourniture, et pose butée de protection porte haute tennis	576,00 €
Ener4	Caisson VMC simple flux boudrome	837,35 €
Lmpr Aluminium	télécommande brise soleil évolution salle polyvalente	642,00 €
Agorespace	Paire de filets de buts 4.5 m x 2m city park	807,60 €
Manutan	Horloge à led radio contrôlée pour karaté	118,02 €
Beaufrere	Aménagements abords salle polyvalente cadettes béton blanc	6 636,00 €

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Guy BARRAL



Nombre de membres en exercice :  
23

présents : 16  
votants : 19

## Délibération n°2024-07-18

### Création d'un poste de rédacteur principal 2ème classe à temps complet

Rapporteur : Audrey CORNU

Par délibération du 23 mars 2010, un poste de rédacteur principal à temps non complet a été créé.

Compte tenu de l'augmentation de la population du village, du volume croissant des investissements et ainsi que des volumes financiers à traiter, le poste de rédacteur principal à temps non complet (31,5 h hebdomadaires) n'est plus adapté à la charge de travail.

Il est ainsi proposé de le supprimer et de créer un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe correspondant au grade de l'agent en place - à temps complet (35 h hebdomadaires) à compter du 1<sup>er</sup> aout 2024

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- De créer un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35 h hebdomadaires) à compter du 1<sup>er</sup> aout 2024
- De supprimer le poste à temps non complet existant
- D'approuver le tableau des effectifs joint

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,  
Guy BARRAL



L'an deux mille vingt quatre

Le 2 juillet 2024 à 19h30 heures

Le Conseil municipal de la commune de SOLAIZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, en mairie.

Date de la convocation : 27 juin 2024

Etaient présents : Guy BARRAL, Pierre MIRABEL, Odile RIONDET, Franck MORIN, Lucie BARRAL, Jean-Michel BUDYNEK, Michèle TRINQUET, Jean-Paul JACQUET, Alain BOMBRUN, Évelyne QUINCIEU, Laurence GILLIARD, Brigitte HENRY, Pascal JURDYC, Audrey CORNU, Sébastien PLE, Elodie MORIN.

Absents : Bruno DUCHAMP, Dominique PASTOR, Sabine BUDYNEK, Luca SOUSSAN

Ont donné procuration : Elisabeth DEVOS, Béatrice DUMAS, Stéphane LAFFONT

Elodie MORIN a été nommée secrétaire de Séance

Nombre de membres en exercice : 23  
présents : 16  
votants : 19

**Délibération n°2024-07-19**

**Décision modificative n°2**

Rapporteur : Pascal JURDYC

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre  
Le 2 juillet 2024 à 19h30 heures

Le Conseil municipal de la commune de SOLAIZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, en mairie.

Date de la convocation : 27 juin 2024

Etaient présents : Guy BARRAL, Pierre MIRABEL, Odile RIONDET, Franck MORIN, Lucie BARRAL, Jean-Michel BUDYNEK, Michèle TRINQUET, Jean-Paul JACQUET, Alain BOMBRUN, Évelyne QUINCIEU, Laurence GILLIARD, Brigitte HENRY, Pascal JURDYC, Audrey CORNU, Sébastien PLE, Elodie MORIN.

Absents : Bruno DUCHAMP, Dominique PASTOR, Sabine BUDYNEK, Luca SOUSSAN

Ont donné procuration : Elisabeth DEVOS, Béatrice DUMAS, Stéphane LAFFONT

Elodie MORIN a été nommée secrétaire de Séance

Il est précisé au conseil municipal qu'il convient de procéder à quelques ajustements budgétaires : en premier lieu, il s'agit de revoir les crédits au compte 65748 afin de pouvoir verser les subventions aux associations communales, selon la répartition décrite ci-dessous

En deuxième lieu, il s'agit d'ouvrir des crédits au compte 2111, en vue de l'acquisition des terrains constituant la réserve foncière pour la gestion de l'OAP n°2 et de prévoir l'emprunt correspondant au compte 1641

Voici les écritures à prévoir :

### Dépenses de fonctionnement

65748/65-024 : - 3 572.00 €

657351/65-020 : 3 572.00 €

### Dépenses d'investissement

2111/21-020 : 400 000.00 €

### Recettes d'investissement

1641/16-01 : 400 000.00 €

Associations et sports	Montant en €
Amicale des Retraités	1 600
Amicale des jeunes sapeurs	450
Amicale des sapeurs-pompiers	1 000
Anciens combattants	1 000
Badminton	700
Basket	2 500
Boule sportive	1 700
Classe en 4	500
Classe en 3	500
Danse	1 200
Fer Autrement	300
Sud Lyonnais Foot	3 800
Gymnastique sud-est lyon	600

Gymnastique volontaire	2 100
Harmonie enfants Ozon	500
Ludo'Sol	1 400
Moto-club	400
Origines et Patrimoine	800
RCPO RUGBY CLUB	400
Shotokan-club	1 300
Société de chasse	800
So Dance	2 000
So Nature	500
Tel est ton	1 000
Tennis club	1 700
Tennis de table (SERTT)	500
Troupe Enchantée	350
VSE Animations	800
VSE Arts plastiques	0
Vocalizon	250
Volley	700
Yoga	650
<b>Associations vie sociale</b>	<b>Montant en €</b>
Coopérative école primaire	6 240
Sou des écoles	1 500
DDEN	100
Secours catholique	250
Secours populaire Feyzin	150
Restaurants du cœur	150
SIS	2 000
SIS	300
Mission locale Rhône Sud Est	4 538
ADAPEI	100
Jonathan pierres vivantes	100
Comité social	9 000
Subventions exceptionnelles	3 000

L'équilibre de la section de fonctionnement reste inchangé à 6 303 465.76 € et celui de la section d'investissement passe à 2 613 417.72 €.

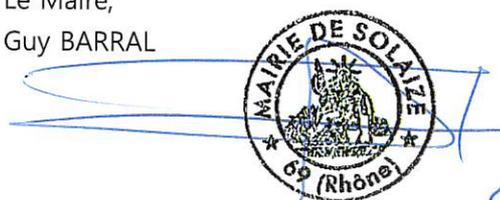
**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, de :**

- D'approuver le Décision modificative n°2

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Guy BARRAL



Nombre de membres en exercice : 23  
présents : 16  
votants : 19

## Délibération n°2024-07-20

### Tarifs 2024-2025 pour la restauration scolaire

Rapporteur : Laurence GILLIARD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre

Le 2 juillet 2024 à 19h30 heures

Le Conseil municipal de la commune de SOLAIZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, en mairie.

Date de la convocation : 27 juin 2024

Etaient présents : Guy BARRAL, Pierre MIRABEL, Odile RIONDET, Franck MORIN, Lucie BARRAL, Jean-Michel BUDYNEK, Michèle TRINQUET, Jean-Paul JACQUET, Alain BOMBRUN, Évelyne QUINCIEU, Laurence GILLIARD, Brigitte HENRY, Pascal JURDYC, Audrey CORNU, Sébastien PLE, Elodie MORIN.

Absents : Bruno DUCHAMP, Dominique PASTOR, Sabine BUDYNEK, Luca SOUSSAN

Ont donné procuration : Elisabeth DEVOS, Béatrice DUMAS, Stéphane LAFFONT

Elodie MORIN a été nommée secrétaire de Séance

Conformément au décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux tarifs de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, publié au J.O du 30 juin 2006, les collectivités fixent les prix de la restauration scolaire, fournie aux élèves des établissements dont elle a la charge, en tenant compte des dépenses supportées par la collectivité au titre de la restauration, et des besoins exprimés par les usagers.

La municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les tarifs de restauration scolaire de l'année 2023-2024. Le contexte d'instabilité des prix engendrait une hausse excessive. Si la collectivité faisait le choix de répercuter l'inflation aux parents, elle augmentait les tarifs de plus de 10% (l'alimentaire était à + 11,8%).

Il est rappelé les tarifs appliqués en 2022/2023

- 5,75 €
- 6,95 €
- 4,20 €
- 3,60 €
- + 1,5 € aux tarifs ci-dessus
- pour tous les enfants de Solaize
- pour les adultes
- A partir du troisième enfant
- pour l'enfant soumis à un régime spécifique
- Tarifs pour les extérieurs

L'année 2024 étant marquée par une accalmie relative et une visibilité meilleure du marché de l'alimentaire, il est proposé d'examiner les hausses constatées en 2022 et 2023 qui n'ont pas été répercutées aux familles. L'énergie, + 28,7%, l'alimentaire, +19,4%, les services, + 6%, l'inflation globale, + 10,1%. Au titre du service de la restauration scolaire, c'est une inflation de 13% qu'a porté la commune de Solaize pendant les 2 années précédentes. Monsieur le Maire propose qu'elle ne soit pas répercutée aux seuls parents mais de la répartir entre les parents et la municipalité soit 6,5% soit une hausse limitée à 3,25% par an.

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité, fixe les tarifs à compter de la rentrée scolaire 2024-2025 ainsi :**

- 6,12 €
- 7,40 €
- 4,47 €
- 3,83 €
- + 1,5 € aux tarifs ci-dessus
- pour tous les enfants de Solaize
- pour les adultes
- A partir du troisième enfant
- pour l'enfant soumis à un régime spécifique
- tarif des extérieurs

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,  
Guy BARRAL



Nombre de membres en exercice : 23  
présents : 16  
votants : 19

## Délibération n°2024-07-21

### Suivi de l'obligation scolaire – conventionnement avec la CAF

Rapporteur : Elodie MORIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre

Le 2 juillet 2024 à 19h30 heures

Le Conseil municipal de la commune de SOLAIZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, en mairie.

Date de la convocation : 27 juin 2024

Etaient présents : Guy BARRAL, Pierre MIRABEL, Odile RIONDET, Franck MORIN, Lucie BARRAL, Jean-Michel BUDYNEK, Michèle TRINQUET, Jean-Paul JACQUET, Alain BOMBRUN, Évelyne QUINCIEU, Laurence GILLIARD, Brigitte HENRY, Pascal JURDYC, Audrey CORNU, Sébastien PLE, Elodie MORIN.

Absent : Bruno DUCHAMP, Dominique PASTOR, Sabine BUDYNEK, Luca SOUSSAN

Ont donné procuration : Elisabeth DEVOS, Béatrice DUMAS, Stéphane LAFFONT

Elodie MORIN a été nommée secrétaire de Séance

La loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant les principes de la République a instauré l'instance départementale chargée de la prévention de l'évitement scolaire qui vise à assurer le suivi du respect de l'obligation d'instruction pour tous les enfants âgés de 3 à 16 ans.

Seuls les enfants non scolarisés ou autorisés à être instruits en famille sont concernés.

A chaque rentrée scolaire, les enfants en âge d'être scolarisés sont recensés. Pour mener à bien ce recensement, un partenariat avec la CAF du Rhône est possible, laquelle transmet à la commune la liste des enfants âgés de 3 à 16 ans pour lesquels les parents sont allocataires. Ce partenariat – suivant les recommandations de la CNIL – passe par une convention, objet de la présente délibération.

Tout enfant du territoire figurant sur la liste de la CAF et qui n'apparaîtrait pas dans celle des enfants scolarisés ou instruits en famille est un cas potentiel d'évitement scolaire. Dans ce cas un signalement est effectué auprès de l'éducation nationale qui fera une enquête.

Il est proposé de conclure le partenariat proposé et d'autoriser la signature de la convention de mise à disposition des données relatives au suivi de l'obligation scolaire.

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- D'approuver la convention décrite ci-dessus
- D'autoriser Monsieur Le Maire à la signer

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Guy BARRAL



Nombre de membres en exercice : 23  
présents : 16  
votants : 19

## Délibération n°2024-07-22

### Convention relative à la gestion en flux des réservations de logements sociaux avec la SEMCODA

Rapporteur : Odile RIONDET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre

Le 2 juillet 2024 à 19h30 heures

Le Conseil municipal de la commune de SOLAIZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, en mairie.

Date de la convocation : 27 juin 2024

Etaient présents : Guy BARRAL, Pierre MIRABEL, Odile RIONDET, Franck MORIN, Lucie BARRAL, Jean-Michel BUDYNEK, Michèle TRINQUET, Jean-Paul JACQUET, Alain BOMBRUN, Évelyne QUINCIEU, Laurence GILLIARD, Brigitte HENRY, Pascal JURDYC, Audrey CORNU, Sébastien PLE, Elodie MORIN.

Absent : Bruno DUCHAMP, Dominique PASTOR, Sabine BUDYNEK, Luca SOUSSAN

Ont donné procuration : Elisabeth DEVOS, Béatrice DUMAS, Stéphane LAFFONT

Elodie MORIN a été nommée secrétaire de Séance

La gestion en flux vise à apporter plus de souplesse et de fluidité dans la gestion du parc social. Généralisée par la loi ELAN, elle se substitue depuis 2023 à la gestion en stock

Le schéma de la gestion en stock est le suivant : un logement est identifié à un réservataire (la collectivité, la Préfecture etc ...), qui proposait une attribution, ou l'abandonnait au bailleur s'il n'avait personne à loger.

Le schéma de la gestion en flux considère l'ensemble des appartements d'un bailleur disponibles dans une commune. Le raisonnement des attributions se fera à partir de l'ensemble.

Cela suppose en amont, un accord entre bailleurs et attributaires sur les besoins du territoire et donc, les critères d'attribution. C'est ce que doit prévoir la convention à passer avec les bailleurs sociaux et, en l'espèce, la SEMCODA.

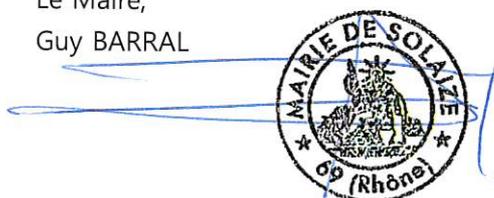
Bien évidemment, les logements doivent respecter la mixité sociale. Ils sont traditionnellement de trois niveaux (très social, social et juste avant les locations du domaine privé) mais l'intérêt de la convention est qu'elle permet à la commune de désigner des publics spécifiques.

Nous pouvons suggérer à Solaize : porteurs de handicap, personnes très âgées, familles monoparentales, logements insalubres et passoires thermiques, habitats inter générations, rapprochement familial

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- D'approuver la convention décrite ci-dessus et annexée
- D'autoriser Monsieur Le Maire à la signer

POUR COPIE CONFORME  
Le Maire,  
Guy BARRAL



Nombre de membres en exercice : 23  
présents : 16  
votants : 19

**Délibération n°2024-07-23**

**Concours de maîtrise d'œuvre  
pour la construction d'une nouvelle  
Maison des Sports – précisions sur  
la procédure**

Rapporteur : Brigitte HENRY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt quatre

Le 2 juillet 2024 à 19h30 heures

Le Conseil municipal de la commune de SOLAIZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, en mairie.

Date de la convocation : 27 juin 2024

Etaient présents : Guy BARRAL, Pierre MIRABEL, Odile RIONDET, Franck MORIN, Lucie BARRAL, Jean-Michel BUDYNEK, Michèle TRINQUET, Jean-Paul JACQUET, Alain BOMBRUN, Évelyne QUINCIEU, Laurence GILLIARD, Brigitte HENRY, Pascal JURDYC, Audrey CORNU, Sébastien PLE, Elodie MORIN.

Absent : Bruno DUCHAMP, Dominique PASTOR, Sabine BUDYNEK, Luca SOUSSAN

Ont donné procuration : Elisabeth DEVOS, Béatrice DUMAS, Stéphane LAFFONT

Elodie MORIN a été nommée secrétaire de Séance

Par délibération n°2023-11-34 du 28 novembre 2023, le Conseil municipal de Solaize approuvait le programme de création d'une nouvelle Maison des Sports en lieu et place de la Maison du Foot et conformément aux articles L 240-10 et suivants, L 2430-1 et suivants, R 2431-1 et suivants ainsi que R 2162-15 du Code de la commande publique, décidait de lancer un concours pour en désigner la maîtrise d'œuvre.

Lors de la même séance du Conseil municipal, un jury spécifique était composé.

Le concours a été lancé en décembre 2023, 4 candidats ont été sélectionnés parmi 35 dossiers le 16 février 2024. Le programme leur a été remis et ils avaient le 3 mai comme date butoir pour transmettre leur projet, de manière anonyme.

Lors de la séance de désignation du lauréat du concours, les offres reçues présentaient certaines incohérences et nécessitaient des précisions techniques, le jury décidait alors de maintenir l'anonymat des auteurs des projets A, B et C, d'adresser un courrier aux candidats pour corriger leur offre, de revaloriser leur indemnité pour le travail à effectuer de 3 000 €ht, la portant à 18 000 € et de convoquer à nouveau le jury, le 22 juillet 2024.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :**

- D'approuver la revalorisation de l'indemnité pour le tour supplémentaire de 15 000 €ht à 18 000 €ht
- D'autoriser Monsieur Le Maire à lancer les négociations en vue de la conclusion du marché de maîtrise d'œuvre
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire toute diligence en vue de la passation du marché de maîtrise d'œuvre conformément à la délégation du Conseil en date du 26 mai 2024

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Guy BARRAL

